**Annick GREMY** 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT de l'AIN Mairie de GRIÊGES



Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024

5 1 0

ID: 001-210101796-20240618-202441-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal: 18

" en exercice: 18
" qui ont pris part à la délibération: 16

Date de la convocation: 12 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 18 JUIN 2024 2024 / 41

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés: M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

## **OBJET: VENTE PARCELLE C392**

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet de vente de la parcelle C932 à Monsieur Manuel MENDES. Il s'agit d'un petit bois d'acacias, d'une superficie de 1 100 m², dont le prix est estimé à 160 €. Le bornage a été effectué.

Cette dernière étant grevée d'une servitude de passage, M. LORIN a rencontré le propriétaire de la parcelle desservie et M. MENDES a été informé qu'il lui revient de prévoir avec son notaire le déplacement éventuel de la servitude en bordure de parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la vente de la parcelle C932 à Monsieur Manuel MENDES au prix de 160 €,

DIT que les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** Mme le Maire, ou en cas d'empêchement, M. Thierry CHARVET, Maire-adjoint, à signer tout document à intervenir concernant cette vente auprès de Maître MERLE, notaire à Feillens.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire, Annick GRÉMY

Signé électroniquement par : La Maire Date de signature : 24/06/2024 Qualité : Signature des ACTES par le maire